



Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN

**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 septembre 2022**

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

Sous la présidence de Monsieur Denis RUXER
Maire de Saint-Pierre

Excusés : - Madame Valérie CREUTZBURG qui donne procuration à Madame Nadia SCHWAB
- Monsieur Francesco DE PALMA qui donne procuration à Monsieur Alain MASSON
Absente : - Madame Estelle MONPEYSEN

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour rajouter trois points à l'ordre du jour, savoir :

10. Fin du CDD du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
11. Fin du bail professionnel – Remboursement travaux
12. Tchao Mégot

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Rapport d'activité et développement durable SDEA
4. Rapport d'activité et développement durable SMICTOM
5. Publicité des actes des collectivités territoriales
6. Groupement commande bornes de recharge
7. Plan Communal de Sauvegarde
8. Délégation de signature à un agent
9. Subvention vélo électrique
10. Fin du CDD du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
11. Fin du bail professionnel
12. Tchao Mégot
13. Divers :
 - a. Clair de Nuit
 - b. Compte bancaire amicale des conseillers municipaux
 - c. Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace
 - d. Communications coordonnées des élus
 - e. Divers et communication

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, le conseil municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Madame Nadia SCHWAB.

Adopté à la majorité

3. Rapport d'activité et développement durable SDEA

Monsieur le maire expose le rapport d'activité et de développement durable du SDEA de 2016 à 2020. Ce rapport est disponible en Mairie pendant les heures d'ouverture au public.

4. Rapport d'activité et développement durable SMICTOM

Monsieur le maire présente le rapport d'activité et de développement durable du SMICTOM Alsace Centrale de 2021. Ce rapport est disponible en Mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Il donne également une plaquette de présentation simplifiée à chaque conseiller municipal présent.

5. Publicité des actes des collectivités territoriales

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3.500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicités des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Afin de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune, et de faciliter l'accès à l'information pour tous les administrés, le Conseil municipal décide que la publicité des actes continuera à s'effectuer par affichage et par publication sous forme électronique.

Adopté à la majorité

6. Groupement commande bornes de recharge

Monsieur le maire rappelle que la commune a opté pour la mise en place d'un groupement de commande pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques avec la Communauté de communes.

Cette dernière a attribué le marché au groupement d'entreprise CITEOS et FRESHMILE, et une réunion de présentation de ces deux sociétés a eu lieu le jeudi 15 septembre dernier à la Communauté de communes.

7. Plan Communal de Sauvegarde

Un courrier de la Préfecture du Bas-Rhin informe les communes de leur obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS).

Ce PCS est un outil destiné à faire face à une situation exceptionnelle (risque naturel, technologique ou sismique ; coulées d'eaux boueuses dues à de fortes précipitations, crise sanitaire, canicule ou grand-froid, accident avec de nombreuses victimes) et qui permet le recensement des risques à l'échelle communale et la mise en place d'un système d'information des populations.

La commune se trouvant dans une zone sismique 3 (modérée) et dans une zone à potentiel radon 2 (faible mais facteurs géologiques pouvant faciliter le transfert de radon vers le bâtiment), elle est dans l'obligation de réaliser un PCS dans un délai de deux ans.

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 indique « pour les mandats en cours, un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile doit être désigné dans les trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, à savoir au plus tard le 1^{er} novembre 2022 », et demande donc la création d'un conseiller municipal incendie et secours.

Le Conseil municipal décide de désigner Monsieur Alain MASSON, comme conseiller municipal incendie et secours.

Adopté à la majorité

8. Délégation de signature à un agent

Suite au départ de l'ancienne secrétaire de mairie, il y a lieu de donner délégation de signature à la nouvelle secrétaire de mairie, dans une série de domaines, notamment :

- Les documents administratifs et comptables envoyés au contrôle de légalité à la Préfecture et à la Sous-Préfecture,
- La régie de recettes pour la vente du livre « Saint-Pierre Unser Dorf » de la collection « Mémoire de Vies », ainsi que la vente des médias-filtrants et la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des filtres utiles aux masques distribués à la population ;
- Les légalisations de signature, les certificats de vie réclamés par les autorités étrangères, les déclarations de perte de carte nationale d'identité ou de passeport, les mises à jour des adresses sur les cartes d'identité « papier », les demandes de copies et d'extraits d'actes d'état civil, les convocations et invitations à passer en Mairie, les demandes de renseignements ou de pièces faites aux particuliers, administrations ou entreprises, les reçus des lettres recommandées avec accusé de réception, les récépissés de dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, les réceptions de plis et actes d'huissier, les récépissés de dépôt de pièces de marchés, les bordereaux d'envoi, les bons de commandes.

Le Conseil municipal après en avoir été informé, autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des arrêtés qui permettront de donner délégation de signature au nouvel agent et faire toutes démarches nécessaires à ces délégations.

Adopté à la majorité

9. Subvention vélo électrique

En application de la décision du Conseil Municipal du 13 février 2020, la commune peut accorder une subvention à hauteur de 200 euros par vélo électrique acheté dans la limite de 2 vélos électriques par foyer.

La mairie a réceptionné une demande de Monsieur Jean-Louis ITZEL pour un vélo électrique acquis le 14 juin 2022.

Le Conseil décide d'accorder la subvention d'un montant de 200,00 € à Monsieur Jean-Louis ITZEL. Ce montant est inscrit au chapitre 6574 libellé « subvention vélos électriques » du budget 2022.

Adopté à la majorité

10. Fin du CDD du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Le contrat à durée déterminée concernant le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles s'est terminé le 31 août dernier et n'a pas pu être reconduit.

Aussi, l'agent peut bénéficier, sous certaines conditions, à la prime de précarité prévu par le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020.

Monsieur le maire propose de d'ores et déjà verser la somme de 1.000,00 € à titre de provision à cet agent, en attendant de voir si toutes les conditions sont remplies pour l'obtention complète de cette prime de précarité, ce qui lui permettrait déjà de faire les démarches auprès de Pole Emploi.

Le montant sera mandaté à l'article « 64138 -Personnel non titulaire – Autres indemnités »

Adopté à la majorité

11. Fin du bail professionnel

- Le locataire du local professionnel du Presbytère a quitté les lieux au 31 août 2022.

L'état des lieux de sortie a eu lieu le 1^{er} septembre 2022 et Monsieur le maire remarque que le locataire a effectué des travaux de pose d'un parquet et de peinture dans le local, d'un montant total d'environ 900,00 €.

Aussi, Monsieur le maire propose au conseil municipal de lui rembourser une partie de ces travaux, et souhaite lui rembourser la somme de 450,00 €.

Le montant sera mandaté à l'article « 61522 – Bâtiment »

Adopté à la majorité

- Il lui sera également remboursé le montant de la caution déposée en novembre 2021, d'un montant de 220,00 €.

Le montant sera mandaté à l'article « 165 – Dépôts et cautionnements reçus »

Adopté à la majorité

12. Tchao Mégot

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le maire a fait demander un autre devis auprès de la société TCHAO MEGOT, pour la mise en place d'un système de dépollution et de recyclage des mégots de cigarettes sur la commune.

Le tarif de ce devis est de 3.672,00 € TTC pour l'installation de 5 cendriers sur pieds, 200 cendriers de poche et 3 sacs de recyclage des mégots.

Il a également demandé un nouveau devis à la société KEENAT qui propose également de recycler les mégots par des cendriers (installation de 3 cendriers et cendriers de poches pour 1900,00€ et un abonnement annuel pour le traitement, la collecte et le recyclage des mégots de 540,00 € par an.

Après discussion, les membres du conseil proposent de mettre en place 5 cendriers sur pieds et un kit de recyclage comprenant le sac de recyclage des mégots, le transport du sac pour le recyclage des mégots et 200 cendriers de poche, par la Société Tchao Mégot. Monsieur le Maire va demander un nouveau devis avec ces éléments.

Suite à cette discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents, contrats et autres documents avec la société Tchao Mégot pour l'installation de ces éléments.

Adopté à la majorité

13. Divers :

a. Clair de Nuit

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux si la commune de Saint-Pierre souhaite se porter candidate la manifestation Clair de Nuit qui se déroulera les 28, 29 et 30 juillet 2023, et/ou pour Clair de Rue pour l'année 2024.

Après discussion, la commune de Saint-Pierre n'est pas en mesure d'accueillir ces deux événements suite au manque de bénévoles ou d'associations pour l'organisation de ces manifestations.

b. Compte bancaire amicale des conseillers municipaux

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal l'existence d'un compte bancaire auprès du Crédit Mutuel ouvert au nom de l'amicale des conseillers municipaux, et qui concerne l'ancien conseil municipal.

A l'issue d'une trop longue période d'inactivité (10 ans), le compte doit être clôturé et le solde restant est alors transféré à la CDC. Aussi, pour éviter cette situation, le conseil municipal propose de verser le solde de ce compte (environ 300,00 €) au Comité des Fêtes de Saint-Pierre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer cette transaction et à signer tous documents, courriers, contrats nécessaires à ce transfert de compte et à la fermeture du compte de l'amicale des conseillers municipaux de l'ancien conseil municipal auprès du Crédit Mutuel de l'Ungersberg.

Adopté à l'unanimité.

c. Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'association « Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace » avec laquelle il est possible de créer une convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris ou des aménagements permettant de protéger ces espèces en voie de disparition.

d. Communications coordonnées des élus

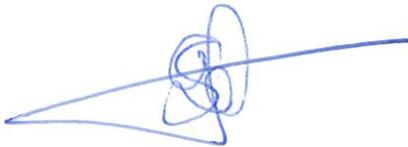
Monsieur le maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux, s'ils acceptent de communiquer leurs coordonnées à des fins parlementaires et afin d'obtenir directement des informations de la part du député du Bas-Rhin, Monsieur Charles SITZENSTUHL.

e. Divers et communication

- École : Les rideaux pour la sieste seront bientôt installés et contact va être pris avec Patys – artiste du village pour la création et l'aménagement des marquages au sol pour la cour de récréation de l'école.
- Le conseil municipal des jeunes va être mis à jour par les conseillers municipaux, car de nouveaux membres vont pouvoir se réunir suite à la rentrée scolaire.
- Un stage de formation pour les premiers secours va peut-être être organisé pour les personnes intéressées.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner transmise à la Communauté de communauté, et reçue par Maître Christel SCHWEITZER, notaire au sein de la SCP Suzanne LEHN-DE DAMAS et Mickael SOHET, notaire à MOLSHEIM, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti cadastré section 8 n°119/16 sis à SAINT-PIERRE, 51 rue Principale et appartenant aux Consorts WOLFF.

Saint-Pierre, le 20 septembre 2022

Madame Nadia SCHWAB
Secrétaire de séance



Monsieur Denis RUXER
Maire de Saint-Pierre

